



Intercom de la Vire au Noireau

20 rue d'Aignaux
14500 VIRE NORMANDIE

Tél. : 02 31 66 28 33

E-mail : contact.dechets@vireaunoireau.fr

RAPPORT ANNUEL 2025

du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Intercom de la Vire au Noireau



I - PRESENTATION GENERALE

I.1 - Territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau

L'intercom de la Vire au Noireau (IVN) est composée de 17 communes. Elle s'étend d'Est en Ouest de Saint Denis de Méré à Saint Aubin des Bois et du Nord au Sud de Souleuvre en Bocage à Vire Normandie.

Lors du recensement de la population de l'INSEE en 2023, l'IVN comptabilisait 47680 habitants et 26027 logements.

COMMUNE MEMBRES DE L'IVN	POPULATION TOTALE (INSEE - Recensement de la population 2023)	NOMBRE DE LOGEMENTS (INSEE 2023)
BEAUMESNIL	212	95
CAMPAGNOLLES	567	229
CONDE EN NORMANDIE	6 320	3 626
LA VILLETTE	226	116
LANDELLES ET COUPIGNY	831	513
LE MESNIL ROBERT	184	87
NOUES DE SIENNE	4 290	2 543
PERIGNY	60	31
PONT BELLANGER	60	52
PONTECOULANT	71	48
SAINT AUBIN DES BOIS	229	150
SAINT DENIS DE MERE	761	411
SAINTE MARIE OUTRE L'EAU	127	73
TERRES DE DRUANCE	926	503
SOULEUVRE EN BOCAGE	8 774	4 463
VALDALLIERE	5 804	3 089
VIRE NORMANDIE	18 238	9 998
TOTAL	47 680	26 027

I.2 - Gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'IVN

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée :

- Par la régie de l'IVN pour les communes de Beaumesnil, Campagnolles, Landelles et Coupigny, Le Mesnil Robert, Noues de Sienne, Pont Bellanger, Saint Aubin des Bois, Sainte Marie Outre l'Eau, Souleuvre en Bocage et Vire Normandie. Ce territoire représente 33512 habitants et 18203 logements.
- Par la régie du SIRTOM (Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région Flers-Condé pour les communes de Condé en Normandie,

Terres de Druance, Valdallière, La Villette, Périgny, Pontécoulant et Saint Denis de Méré. Ce territoire représente 14168 habitants et 7824 logements.

Le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés :

- Par le SEROC (Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) pour les déchets collectés par la régie de l'IVN.
- Par le SIRTOM pour les déchets qu'il collecte.

5 déchèteries sont positionnées en 2025 sur le territoire de l'IVN, dont :

- 3 sont gérées en régie par l'IVN :
 - Déchèterie de Le Mesnil Clinchamps – 1 route de Landelles – 14380 Noues de Sienne
 - Déchèterie de Vire – Canvie – 2911 route de Vaux – 14500 Vire Normandie
 - Déchèterie de Le Tourneur – 8 route du Clos Goudet – 14350 Souleuvre en Bocage
- 2 sont gérées en régie par le SIRTOM :
 - Déchèterie de Pierres – 20 route du Pont Allière – 14410 Valdallière
 - Déchèterie de Condé sur Noireau – 161 Rue Guillaume le Conquérant – 14110 Condé en Normandie

L'IVN a confié **la proposition de solutions de valorisation des biodéchets** :

- Au SEROC sur le secteur composé des communes de Beaumesnil, Campagnolles, Landelles et Coupigny, Le Mesnil Robert, Noues de Sienne, Pont Bellanger, Saint Aubin des Bois, Sainte Marie Outre l'Eau, Souleuvre en Bocage et Vire Normandie.
- Au SIRTOM de la région Flers-Condé sur le secteur composé des communes de Condé en Normandie, Terres de Druance, Valdallière, La Villette, Périgny, Pontécoulant et Saint Denis de Méré.

Le SEROC et le SIRTOM de la Région Flers-Condé assure :

- La vente de composteurs individuels, solution adaptée aux usagers vivant en maison individuelle et disposant d'un jardin.
 - Le déploiement et la gestion de composteurs collectifs, en collaboration avec les communes, solution adaptée pour les usagers vivant en immeuble ou en quartier résidentiel.
-

La carte ci-après illustre l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'IVN.

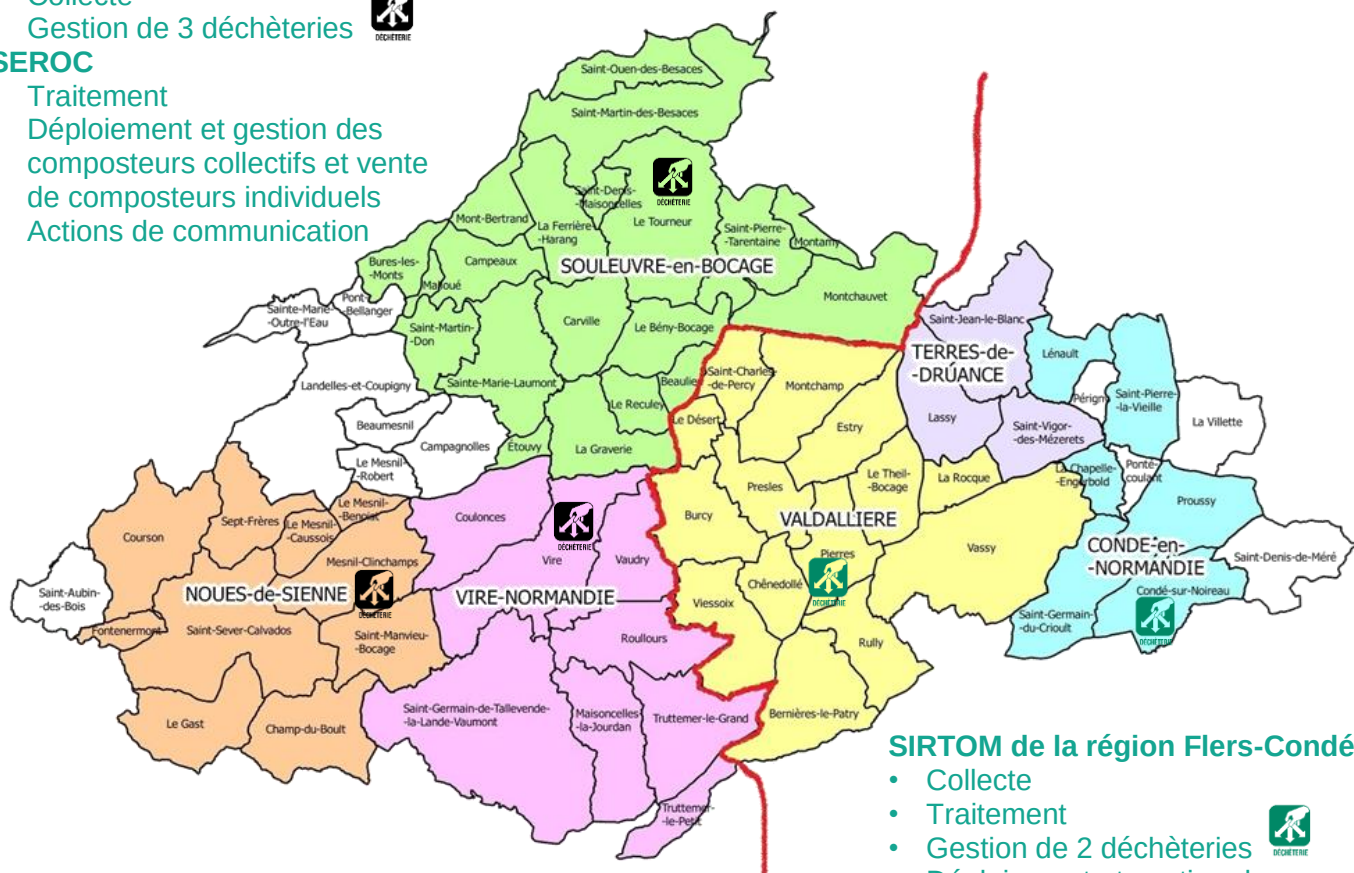
Régie IVN

- Collecte
- Gestion de 3 déchèteries



SEROC

- Traitement
- Déploiement et gestion des composteurs collectifs et vente de composteurs individuels
- Actions de communication



SIRTOM de la région Flers-Condé

- Collecte
- Traitement
- Gestion de 2 déchèteries
- Déploiement et gestion des composteurs collectifs et vente de composteurs individuels
- Actions de communication

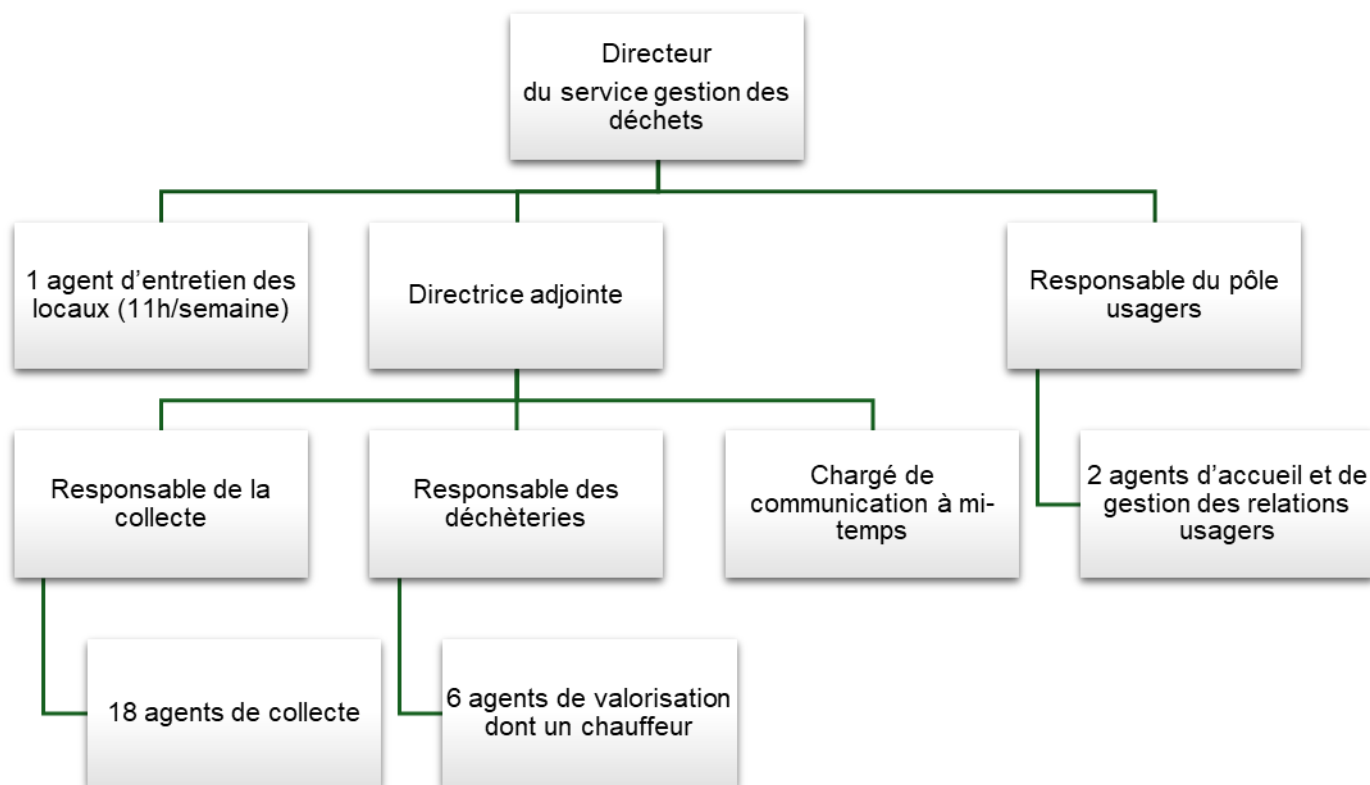


I.3 – L'équipe technique et administrative du service gestion des déchets de l'IVN

En 2025, l'équipe technique et administrative du service gestion des déchets de l'IVN était composée de 33 agents, dont deux agents à temps non complet.

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2026, l'année 2025 a été marquée par la mise en place d'un pôle usagers et le recrutement d'une responsable de ce pôle. Deux agents d'accueil et de gestion des relations usagers, affectés à ce pôle, ont été recrutés en contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement temporaire d'activités. De plus, afin de constituer une base des usagers, l'équipe du pôle usagers a été renforcée durant 3 mois avec le recrutement de 3 agents administratifs dédiés à la saisie des formulaires d'inscription des usagers au service gestion des déchets.

L'organigramme ci-après présente l'organisation du service gestion des déchets de l'IVN.



II – LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

II.1 – La collecte en porte à porte

II.1.1 - Fonctionnement



Les ordures ménagères résiduelles et assimilées (déchets restant après avoir effectué le tri) et les déchets ménagers et assimilés recyclables (emballages en carton, en papier, en plastique, en métal papiers type journaux, prospectus, livres, enveloppes, courrier...) sont collectés par le personnel de l'IVN en porte à porte. Il convient de préciser que le « porte à porte » se définit comme étant une collecte à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriétés dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

Les agents de collecte de l'IVN utilisent deux types de Benne à Ordures Ménagères (BOM) :

- Les mono-compartmentées pour le centre-ville de la commune déléguée de Vire. Ces BOM permettent de collecter soit les ordures ménagères résiduelles et assimilées soit les déchets recyclables.
- Les bi-compartmentées sur le reste du territoire. Ces BOM permettent de collecter en un seul passage les ordures ménagères résiduelles et assimilées d'une part et les déchets recyclables d'autre part.

Grâce à la mise en place des sacs translucides à compter du 5 mai 2026, la quantité d'ordures ménagères résiduelles et assimilées a été réduite, ce qui a permis d'inverser les compartiments des BOM

bi-compartmentées. Alors que début 2025, 2/3 de la BOM était dédiée à la collecte d'ordures ménagères résiduelles et assimilés et 1/3 pour la collecte des déchets recyclables, depuis fin 2025, 1/3 de la BOM est désormais dédié à la collecte d'ordures ménagères résiduelles et assimilés et 2/3 à la collecte des déchets recyclables.

Les fréquences de passage sur le territoire collecté par les agents de l'IVN sont les suivantes :

- Centre-ville et zones d'activités de la commune déléguée de Vire : 2 passages pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées et 1 passage pour la collecte des déchets recyclables
- Reste du territoire : 1 passage pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées et pour la collecte des déchets recyclables.

Fait marquant concernant la collecte des ordures ménagères résiduelles en 2025

A compter du
05/05/2025



Fin de la collecte des sacs noirs



Collecte exclusive des sacs
translucides fournis par l'IVN

La distribution des sacs pour l'année
2025 a été réalisée de mars à avril.

Une seconde distribution a été
réalisée pour l'année 2026, de
novembre à fin décembre 2025

2nd semestre 2025

Non-ménages du secteur public et du
secteur privé produisant au moins 360
litres d'ordures ménagères résiduelles
assimilées ⇒ dotation de bacs pucés



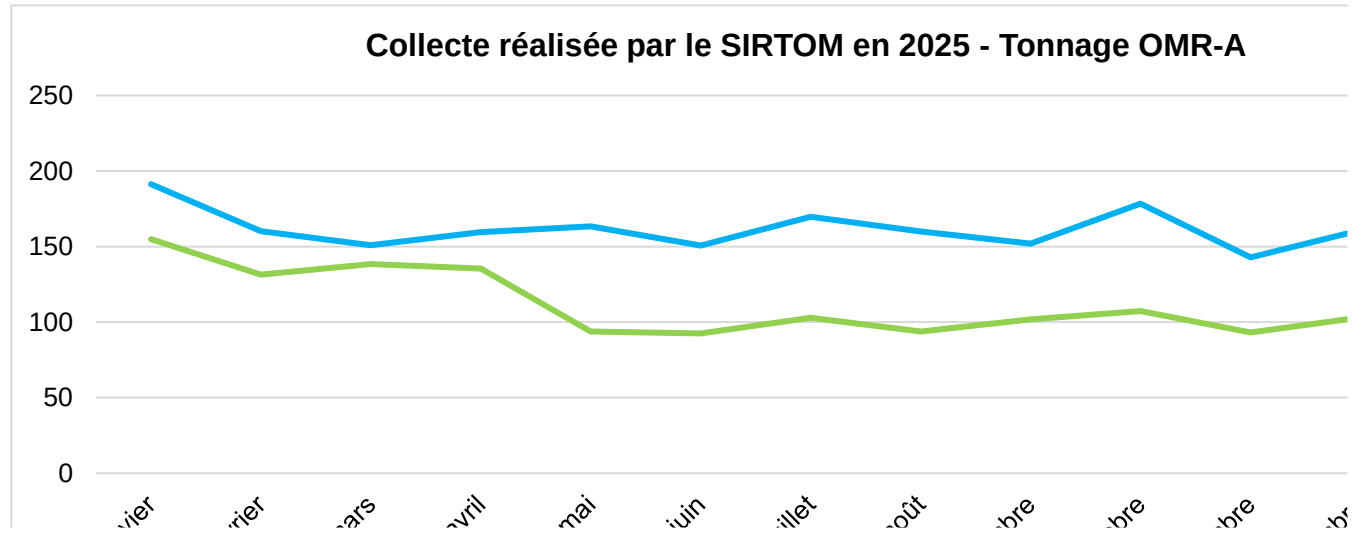
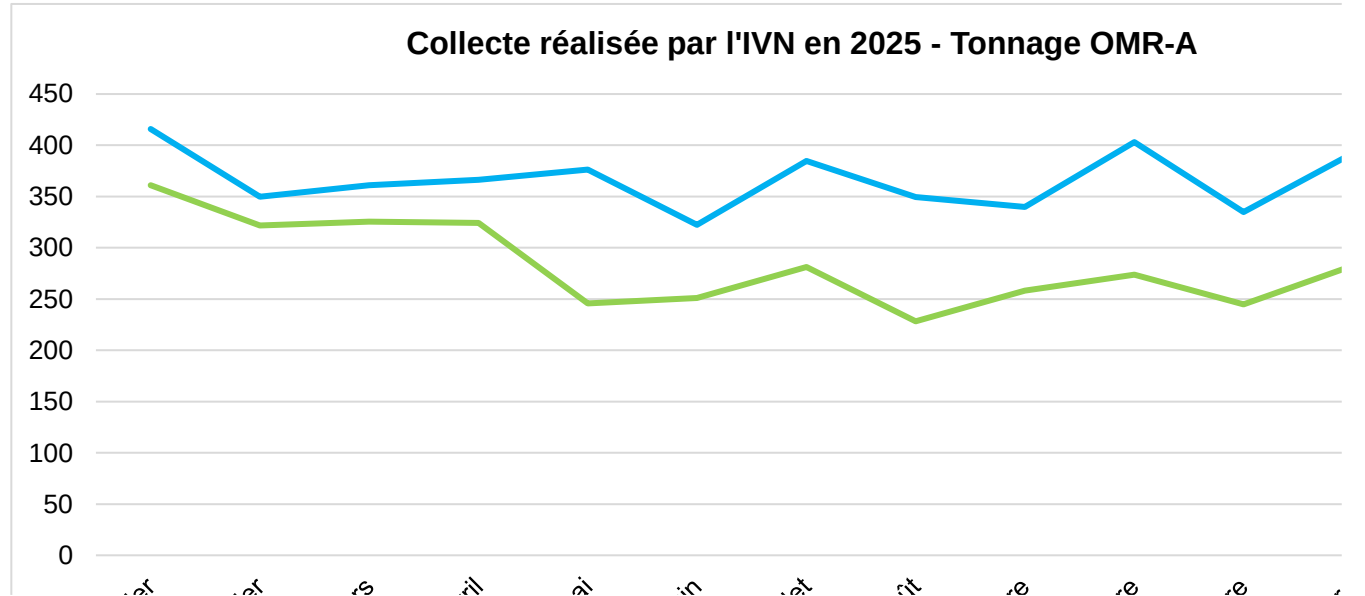
2nd semestre 2025

Immeuble INOLYA ⇒ équipement des
bacs avec des puces

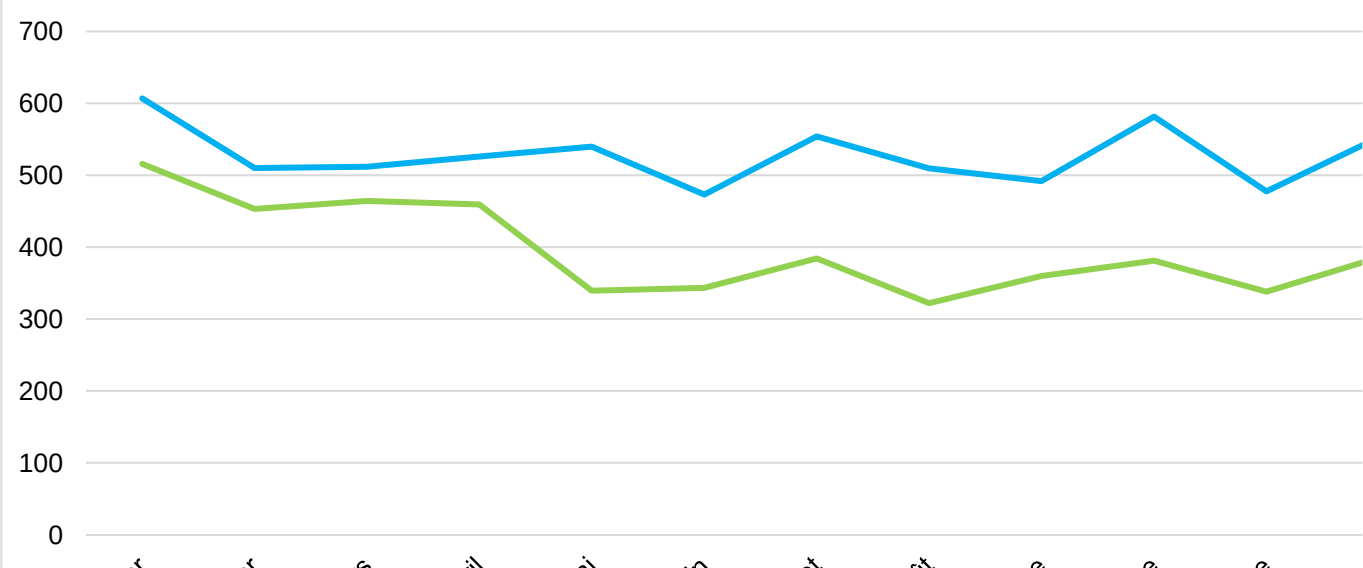


II.1.2 – Evolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR-A)

Flux OMR-A	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Ratio 2025 kg/hab/an
Tonnage collecté par l'IVN	4 562.50	4 395.10	3 397.70	-22.69%	101.4
Tonnage collecté par le SIRTOM de la Région Flers-Condé sur le territoire de l'IVN	2 010	1 939.40	1 348.04	-30.49%	99 (moyenne pour l'entier territoire du SIRTOM)



Collecte réalisée sur l'entier territoire de l'IVN en 2025 - Tonnage OMR-A



En 2025, la composition de la poubelle OMR moyenne est la suivante :

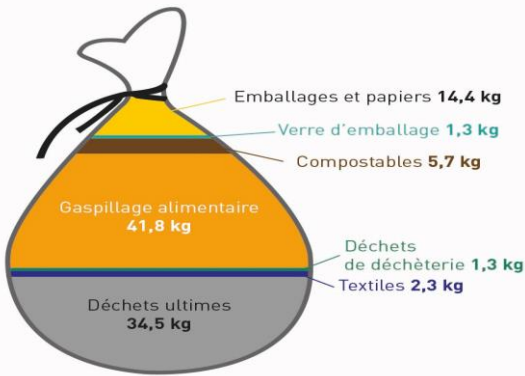
Sur le secteur collecté par l'IVN



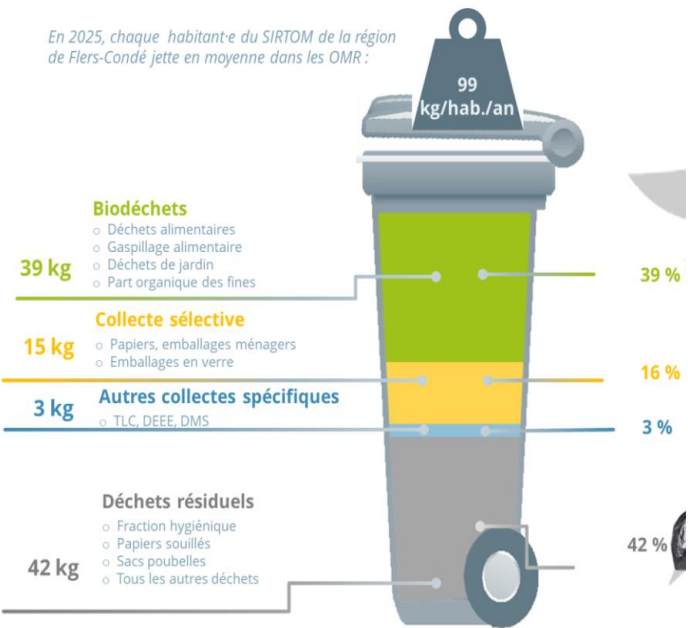
Sur l'entier territoire du SIRTOM
(source : SIRTOM de la région Flers-Condé)



Composition sac d'ordures ménagères IVN 2025
101,4 kg / an / habitant

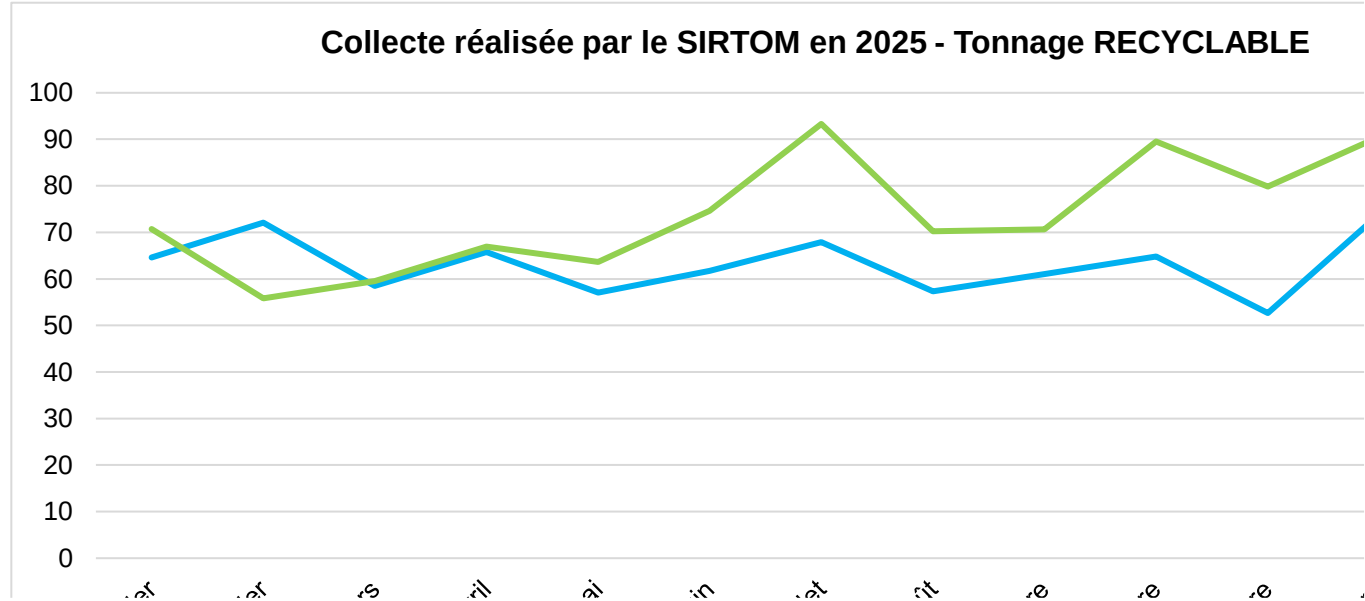
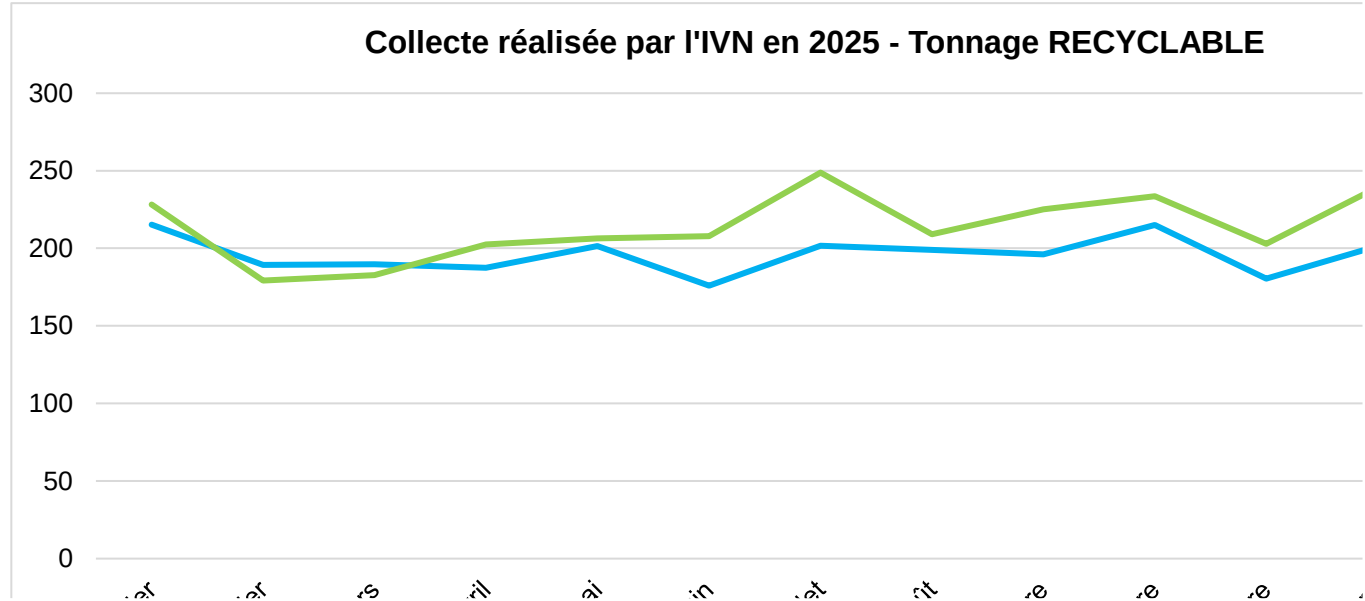


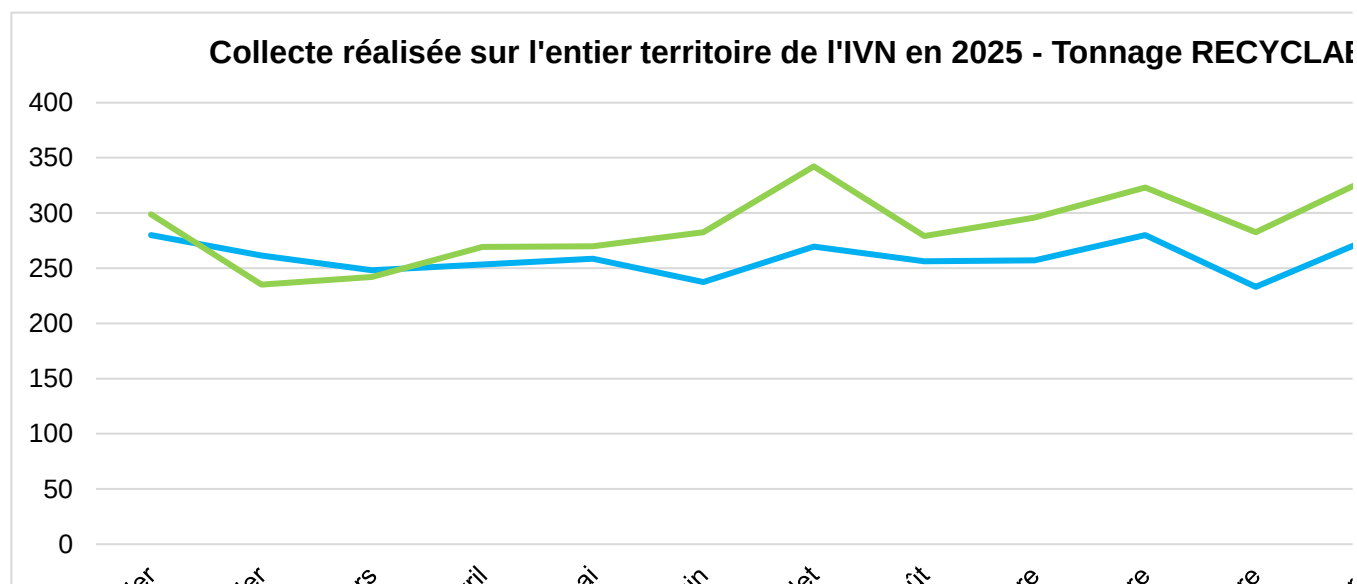
En 2025, chaque habitant-e du SIRTOM de la région de Flers-Condé jette en moyenne dans les OMR :



II.1.3 – Evolution du tonnage du recyclable

Flux RECYCLABLE	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Ratio 2025 kg/hab/an
Tonnage collecté par l'IVN	2 264.39	2 352.77	2 565.27	9.03%	76.57
Tonnage collecté par le SIRTOM de la Région Flers-Condé sur le territoire de l'IVN	719	757.36	885.36	16.90%	69 (moyenne pour l'entier territoire du SIRTOM)





Sur le territoire collecté par l'IVN, les recyclables font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC. Les quantités de recyclables de la collectivité permettent d'obtenir un soutien financier calculé en fonction de ses performances, soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC à l'IVN.

II.2 – La collecte en points d'apport volontaire

Pour les déchets ne relevant pas de la collecte en porte à porte, les usagers sont invités à les déposer selon les modalités suivantes.

Contenants en verre

→ **Bornes à verre**



Textile

→ **Bornes à textile** gérée par AGIR
La Redingote ou par la BACER



Biodéchets des ménages

→ **Composteurs collectifs** mis en place et gérés par le SEROC



Encombrants, déchets verts, huiles de friture, huiles de vidange, déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques...

→ **Déchèteries**

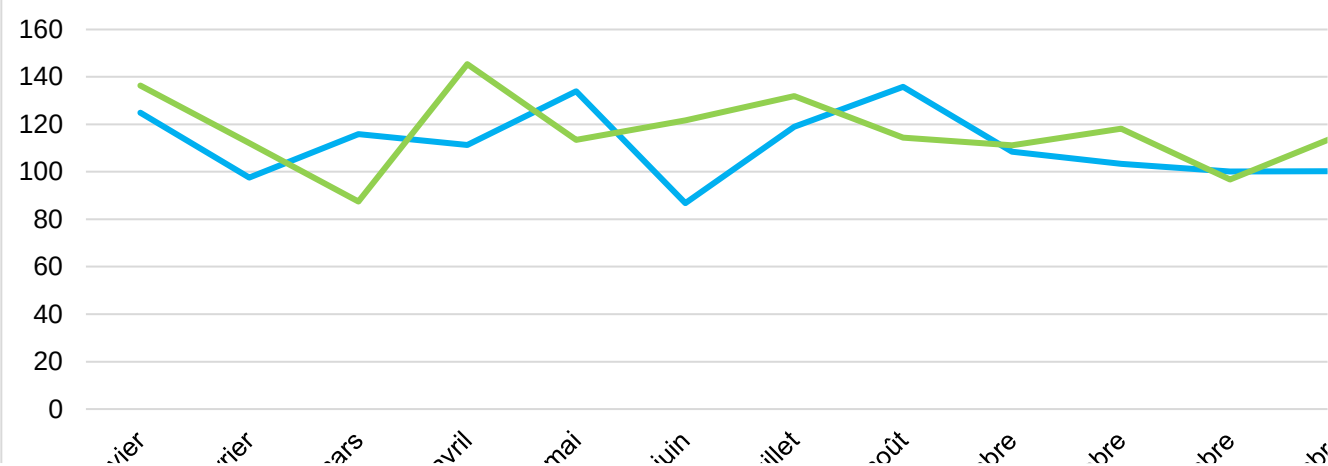
- Déchèterie de Le Mesnil Clinchamps – 1 route de Landelles – 14380 Noues de Sienne
- Déchèterie de Vire – Canvie – 2911 route de Vaux – 14500 Vire Normandie
- Déchèterie de Le Tourneur – 8 route du Clos Goudet – 14350 Souleuvre en Bocage



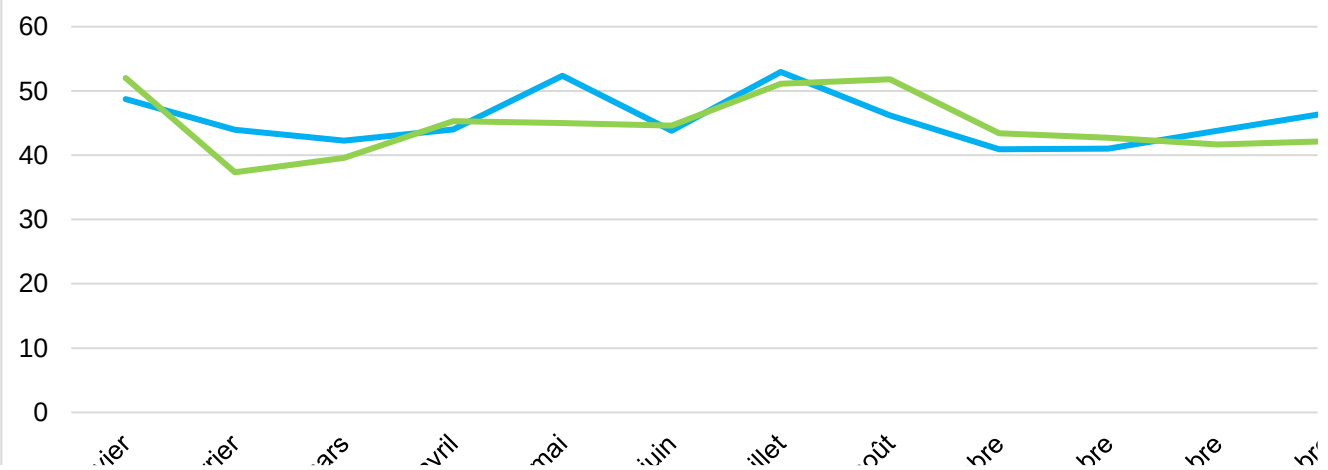
II.2.1 – Evolution du tonnage du verre

VERRE	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	Ratio 2025 kg/hab/an
Tonnage collecté par l'IVN	1 356.90	1 337.10	1 404.10	5.10%	41.91
Tonnage collecté par le SIRTOM de la Région Flers-Condé sur le territoire de l'IVN	558	546.57	536.64	-1.82%	37.82 (moyenne pour l'entier territoire du SIRTOM)

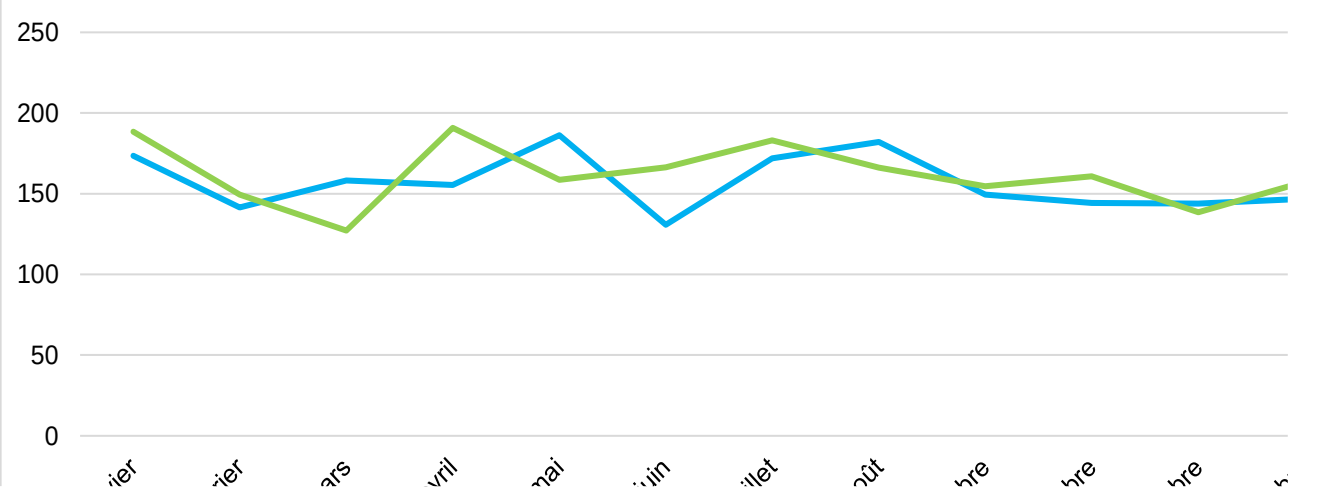
Collecte réalisée par l'IVN en 2025 - Tonnage VERRE



Collecte réalisée par le SIRTOM en 2025 - Tonnage VERRE



Collecte réalisée sur l'entier territoire de l'IVN en 2025 - Tonnage VERRE



II.2.2 – Bilan du tonnage du textile

73 242 kg de textile ont été collectés en 2025, sur 18 conteneurs.

Au travers de la remobilisation au travail, doublée d'un accompagnement individualisé apporté par l'Association AGIR La Redingote, 20 personnes sur 37 ont pu retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation professionnelle.

II.2.4 – Le compostage

Cf. rapport annuel du SEROC

II.2.3 – Les déchèteries

Comme mentionné précédemment, en 2025, l'IVN gère 3 déchèteries en régie :

- Déchèterie de Le Mesnil Clinchamps – 1 route de Landelles – 14380 Noues de Sienne
- Déchèterie de Vire – Canvie – 2911 route de Vaux – 14500 Vire Normandie
- Déchèterie de Le Tourneur – 8 route du Clos Goudet – 14350 Souleuvre en Bocage

Fait marquant concernant les déchèteries en 2025

Lancement de la construction de la nouvelle déchèterie au 44 Impasse des Thermes Romains – 14500 Vire Normandie.



La construction de la nouvelle déchèterie s'inscrit pleinement dans l'engagement de la transition écologique, de la qualité de service aux usagers et de la valorisation des déchets du territoire.

Cette nouvelle infrastructure va remplacer la déchèterie de Vire située à Canvie – 2911 route de Vaux – 14500 Vire Normandie, devenue obsolète et sous-dimensionnée.

Une déchèterie moderne, fonctionnelle et exemplaire sur le plan environnemental avec :

- Une configuration en haut et bas de quai avec 11 postes de déchargement, permettant d'améliorer la sécurité et la fluidité des dépôts,
- Une zone de réemploi en cours de définition grâce à un groupe de travail dédié,
- Des espaces dédiés aux déchets spécifiques et un pont-bascule pour les professionnels,
- Une gestion durable avec récupération des eaux pluviales, gestion des eaux d'extinction incendie et sobriété énergétique,
- Une insertion paysagère soignée dans le respect des réglementations environnementales ICPE et des préconisations de la DREAL.

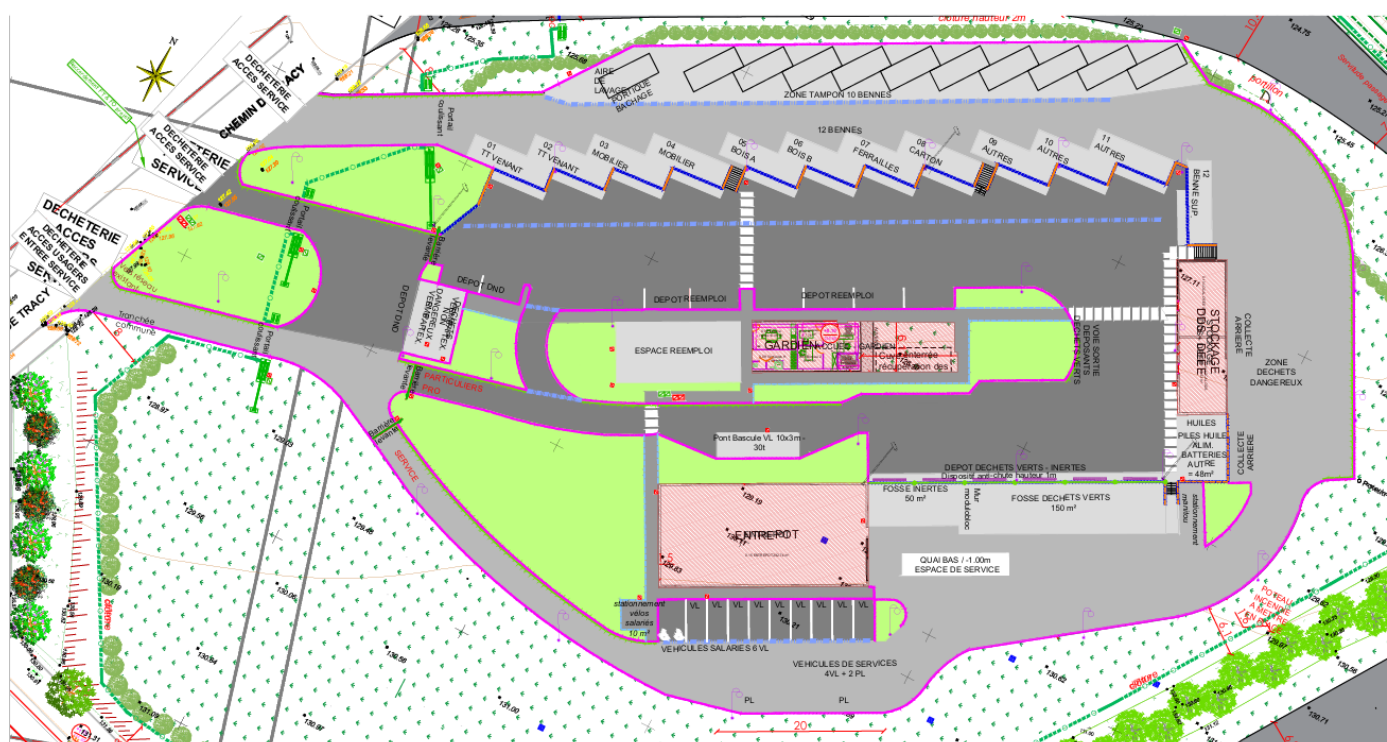


Schéma de la nouvelle déchèterie

Les particuliers résidant sur le territoire collecté par l'IVN accèdent aux 3 déchèteries sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. L'accès est illimité.

L'accès des professionnels à la déchèterie de Vire et de Le Mesnil Clinchamps est réglementé. Ainsi, les professionnels désirant utiliser ces deux déchèteries doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Les professionnels accédant à la déchèterie de Le Tourneur se voient facturer l'apport de leurs déchets, au volume. Il n'y a pas de pont bascule dans cette déchèterie.

Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

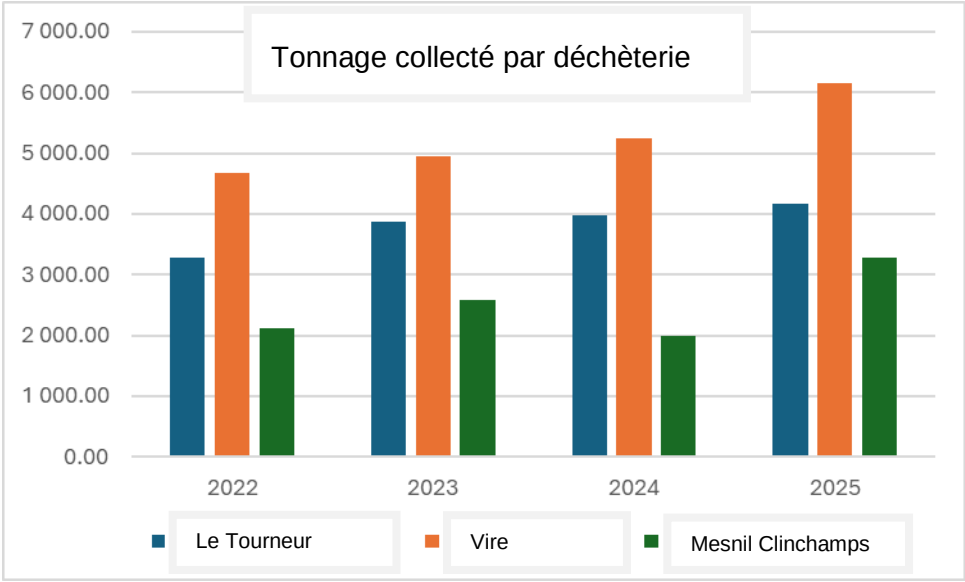
Le tonnage des déchets collectés en 2025 par les 3 déchèteries gérées par l'IVN sont présentés ci-après.

Tonnage par déchèterie	TOUT VENANT	BOIS B	BOIS A	GRAVATS	DECHETS VERTS	CARTON	MOBILIER	JOUETS / ABJ	D3E	DDS - Hors filière ADELINÉ	DDS
Le Tourneur	589.80	251.80	38.72	646.49	1619.24	67.82	251.94	2.46	102.72	9.86	13.72
Vire	518.89	165.62	69.12	975.17	2384.28	137.30	638.44	10.33	189.69	8.19	32.99
Mesnil Clinchamps	260.46	89.12	32.94	378.02	1422.94	45.20	234.46	3.80	84.83	6.21	11.07

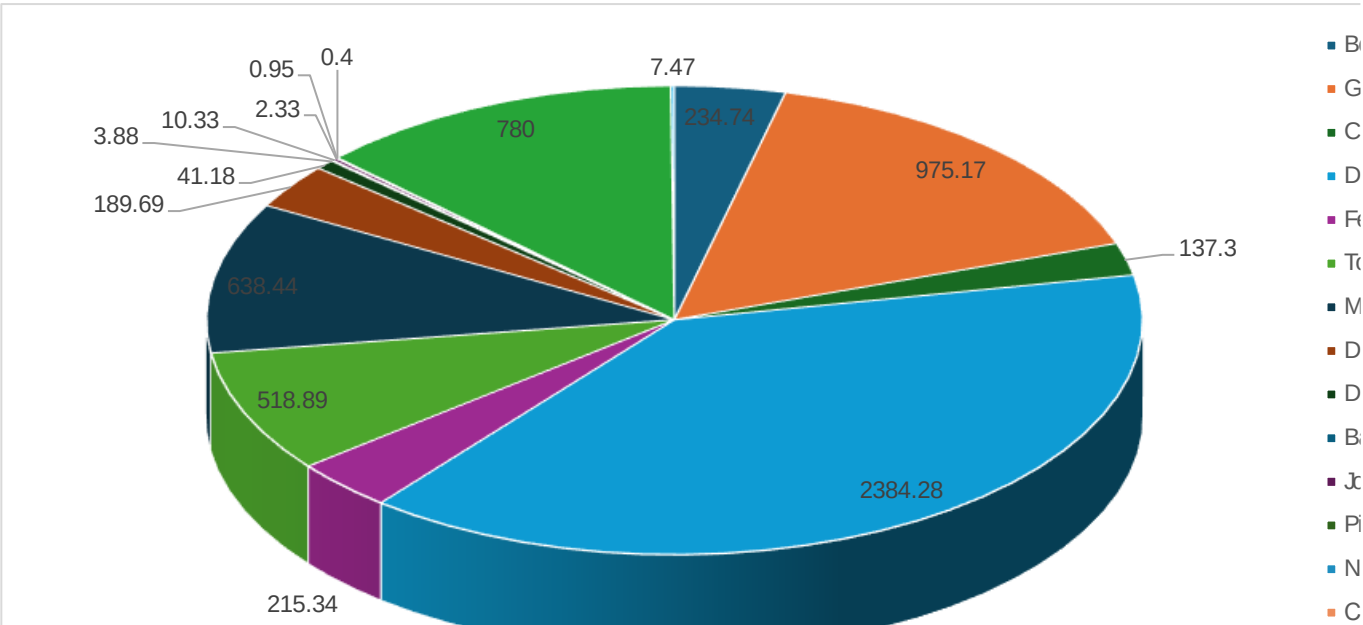
Tonnage par déchèterie	FERRAILLE	BATTERIE	PILES	NEONS ET LAMPES	CARTOUCHES D'ENCRE	HUILES VEGETALES	HUILES MOTEURS	PNEUS	EXT.	Total
Le Tourneur	158.21	0.80	1.91	0.19	-	400	9.27	-	-	4164.95
Vire	215.34	3.88	2.33	0.95	0.40	780	7.47	8.98	0.1	6149.47
Mesnil Clinchamps	96.08	0.88	1.93	0.33	-	600	3.42	-	-	3271.70

Pour mémoire, le tonnage collecté les années précédentes est le suivant :

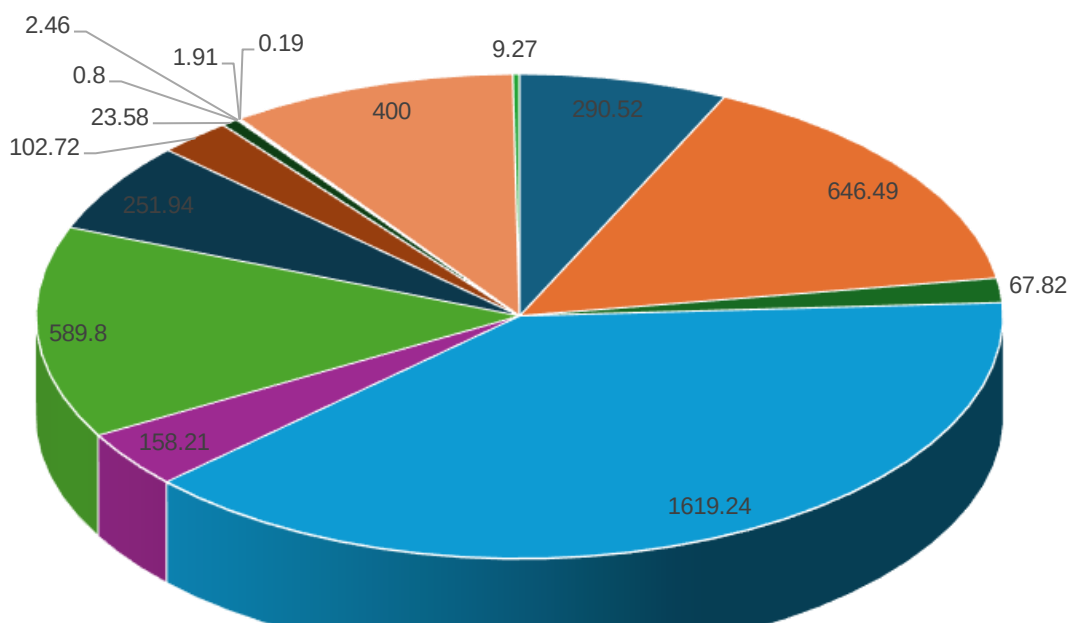
Tonnage par déchèterie	2022	2023	2024	2025
Le Tourneur	3 285.60	3 865.02	3 976.11	4 164.95
Vire	4 680.17	4 956.38	5 263.52	6 149.47
Mesnil Clinchamps	2 120.80	2 578.83	2 000.10	3 271.70



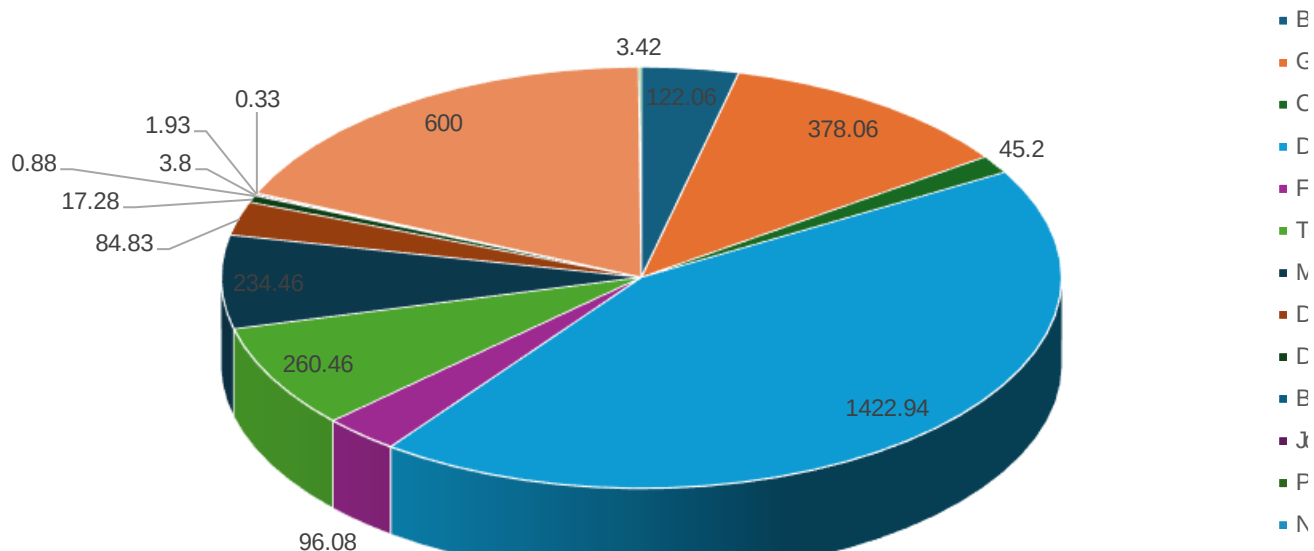
Déchèterie de Vire	2024 en tonne	2025 en tonne	Evolution entre 2024 et 2025
Bois de classe A et B	234.56	234.74	0.08 %
Gravats	997.90	975.17	- 2.28 %
Cartons	122.20	137.30	12.36 %
Déchets verts	2424.00	2384.28	- 1.64 %
Ferraille	206.50	215.34	4.28 %
Tout venant	504.40	518.89	2.87 %
Mobilier	553.40	638.44	15.32 %
DEEE	183.90	189.69	3.15 %
DDS	33.20	41.18	24.04%
Batteries	3.46	3.88	12.14 %
Jouets	/	10.33	/
Piles	/	2.33	/
Néons/Lampes	/	0.95	/
Cartouches d'encre	/	0.40	/
Huiles végétales	/	780	/
Huiles Moteurs	/	7.47	/
Pneus	/	8.99	/
Total	5263.52	6149.40	16.83 %



Déchèterie de Le Tourneur	2024 en tonne	2025 en tonne	Evolution entre 2024 et 2025
Bois B et A	290.20	290.52	0.11%
Gravats	705.50	646.49	-8.36 %
Carton	64.20	67.82	5.64 %
Déchets verts	1843.70	1619.24	- 12.17 %
Ferraille	146.10	158.21	8.29 %
Tout venant	597.60	589.80	- 1.31 %
Mobiliers	210.70	251.94	19.57 %
DEEE	97.80	102.72	5.03 %
DDS	18.80	23.58	25.43 %
Batteries	1.51	0.80	47.02 %
Jouets	/	2.46	/
Piles	/	1.91	/
Néons/Lampes	/	0.19	/
Cartouches d'encre	/	/	/
Huiles végétales	/	400	/
Huiles Moteurs	/	9.27	/
Pneus	/	/	/
Total	3976.11	4164.95	4.75 %



Déchèterie de Mesnil Clinchamps	2024 en tonne	2025 en tonne	Evolution entre 2024 et 2025
Bois A et B	97.20	122.06	25.58 %
Gravats	292.40	378.06	29.30 %
Carton	46.70	45.20	- 3.21%
Déchets verts	928.60	1422.94	53.23 %
Ferraille	92.30	96.08	4.09 %
Tout venant	244.90	260.46	6.35 %
Mobiliers	207.30	234.46	13.10 %
DEEE	76.60	84.83	10.74 %
DDS	14.10	17.28	22.55 %
Batteries	/	0.88	/
Jouets	/	3.80	/
Piles	/	1.93	/
Néons/Lampes	/	0.33	/
Cartouches d'encre	/	/	/
Huiles végétales	/	600	/
Huiles Moteurs	/	3.42	/
Pneus	/		/
Total	2000.10	3271.73	63.58 %



DECHETERIES DE VIRE AU NOIREAU

	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Cartons	<u>Traitement</u> : Les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : DERICHEBOURG	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Bois (A et B)	Bois A : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : LBS Bois B : <u>transport et traitement</u> : SEP	Bois A : Tacite reconduction Bois B : 31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2027
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : DERICHEBOURG	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Déchets verts	<u>Transport et transport</u> : SEDE Environnement	31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
DDS (déchets dangereux)	<u>Filière ECODDS</u> <u>Hors filière</u> : Yves Madeline sas	<u>Ecodds</u> : 31/12/2027 <u>Hors filière</u> : 31/07/2027 (reconductible 2 fois 1an)
Cartouches d'encre	<u>Traitement et transport</u> : LVL	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (moteurs)	<u>Traitement et transport</u> : ECO HUILE	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (alimentaires)	<u>Traitement et transport</u> : MJR - HFR	Renouvelé chaque année
Lampes usagées et néons	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2027

Piles et accumulateurs usagés	<u>Traitement et transport</u> : COREPILE	31/12/2027
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée
Films plastiques	<u>Traitement et transport</u> : SPHERE	Filière arrêtée
Mobilier	<u>Traitement et transport</u> : ECO MOBILIER	31/12/2029
Films radiographiques	<u>Traitement et transport</u> : SEP Recycl M	Indéterminée
Pneus	<u>Traitement et transport</u> : ALIAPUR	Indéterminée
Jouet	<u>Traitement et transport</u> : ECOMAISON	31/12/2027
Articles de Bricolage et Jardins	<u>Traitement et transport</u> : ECOMAISON	31/12/2027
Articles de Sport et loisirs	<u>Traitement et transport (VIRE et MESNIL):</u> ECOLOGIC	31/12/2027
Cycles	<u>MOBYLIS</u>	Tacite reconduction

III – LA COMMUNICATION

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi), deux newsletters ont été distribuées sur l'ensemble du territoire de l'IVN.



Déchets

Les sacs translucides arrivent sur notre territoire.

On vous explique !

Moins de déchets, c'est dans notre intérêt !



*Beaumont Campagneville Coudré-en-Normandie Landelles-et-Coupigny La Villotte
Le Mesnil-Robert Neau-de-Saône Pirigny Potéville Pont-Bellenger
Saint-Aubin-des-Bois Saint-Denis-de-Miré Sainte-Marie-D'autre-l'Eau
Sablouze-en-Bocage Torres-de-Draence Vallières Vire Normandie*

Service Gestion des Déchets
02 31 66 28 33
contact.dechets@virenormandie.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.virenormandie.fr




Gestion des déchets

Point d'étape sur la redevance

Moins de déchets, c'est dans notre intérêt à tous !



*Beaumont Campagneville Coudré-en-Normandie Landelles-et-Coupigny La Villotte
Le Mesnil-Robert Neau-de-Saône Pirigny Potéville Pont-Bellenger
Saint-Aubin-des-Bois Saint-Denis-de-Miré Sainte-Marie-D'autre-l'Eau
Sablouze-en-Bocage Torres-de-Draence Vallières Vire Normandie*

Service Gestion des Déchets
500 rue de l'Artisanat 14500 Vire Normandie
02 31 66 28 33
contact.dechets@virenormandie.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.virenormandie.fr



Des articles ont été rédigés pour les bulletins municipaux.

Un calendrier de collecte a également été édité et diffusé.

IV – LE FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) sur le territoire de la commune de Souleuvre en Bocage.
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le reste du territoire de l'IVN.

IV.1 – Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement		
Dépenses de personnels		1 788 628.46€
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de déchèteries	351 939.69 €
	Autres contrats (lavages des EPI)	11 236.17 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	141 852.33 €
	Carburants	142 298.65 €
	Entretien réparation du matériel roulant	83 083.39 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures, DSI ...)	233 583.25 €
Contributions au SEROC		701 647.53 €
Contributions au SIRTOM		1 744 226.24 €
Total des dépenses de Fonctionnement		5 198 495.71 €

Recettes de Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté	2 142 258.06 €
TEOM	4 128 939.00 €
Quote part des subventions d'investissement	9 360.40 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	€
Remboursement de frais (Ville de Vire)	62 950,00 €
Recettes liées aux salaires- tickets restaurant- rembt arrêts	62 701.55 €
Divers : reprise amortissements/ fctva/autres produits	822.55
Recettes déchèterie / redevance spéciale / Eco-organismes	371 184.67 €
Total recettes de fonctionnement	6 778 216.23€

Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	9 360.40 €
Remboursement emprunt/capital	90 000 €
Achat d'équipements et travaux	68 535.87 €
Total dépenses d'investissement	167 896.27 €

Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	831 779.02 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
FCTVA	6 130.08 €
Amortissements	141 852.33 €
Produit exceptionnel	0.00€
Emprunt	0,00 €
Subventions DETR	0,00 €
Soutien développement durable	0,00 €
Total des recettes d'investissement	979 761.43 €

La section de fonctionnement est en excédent de 1 579 720.52 € (résultat de 2024 – 2 142 258.06€) et la section d'investissement est en excédent de 811 865.16 € (résultat de 2024 – 831 779.02 €).

IV.2 – Le budget REOMi

Dépenses de Fonctionnement		
Dépenses de personnels		106 582.23 €
Déficit reporté		151 090.97 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	251 503.97 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	80 021.99 €
	carburant	48 617.49€
	Entretien véhicules	28 289.34€
	Fourniture des sacs à déchets	58 453.57 €
	Autres (eau, électricité, communication...)	99 526.80 €
Contributions au SEROC		130 477.76 €
Total des dépenses de Fonctionnement		954 564.12 €

Recettes de Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Redevance Incitative	712 044.25 €
Quote part des subventions d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	11.90 €
Part salariale ticket restaurant	567.55 €
Encaissement en non-valeur et titres annulés sur exercices antérieurs	0.00€
Reprise sur provision des actifs circulants	20 482.11€
FCTVA	766.10 €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	0,00 €
Recettes liées aux salaires	0,00 €
Recettes déchèterie/ECO-organismes/ferrailles/	31 350.47 €
Total recettes de fonctionnement	765 805.71 €

Dépenses d'investissement	
Amortissement subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	74 658.78 €
Achat d'équipements et travaux	2 019 152.01 €
Total dépenses d'investissement	2 094 394.12 €

Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	1 922 689.89 €
FCTVA	202 903.59 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Emprunts	0.00 €
Immobilisation corporelle	0,00 €
Amortissements	80 021.99 €
Subventions	31 286.17 €
Opération d'ordre – construction déchèterie	96 943.03 €
Total des recettes d'investissement	2 333 844.67 €

La section de fonctionnement est en déficit de 188 758.41 € (résultat 2024 déficitaire de 151 090.97€) et la section d'investissement est en excédent de 239 450.55 € (résultat 2024, 1 899 369.89 €).

IV.3 – La matrice des coûts de l'ADEME

Une matrice des coûts est un outil qui permet de recenser, organiser et comparer les différents coûts liés aux activités de collecte et de traitement des déchets.

Elle peut notamment prendre en compte :

- Les coûts de collecte : personnel, carburant, entretien et amortissement des véhicules
- Les coûts de traitement : tri, recyclage, compostage, incinération ou enfouissement
- Les coûts de transport vers les sites de traitement
- Les coûts de fonctionnement : équipements, bacs, déchèteries, locaux, assurances, ...
- Les recettes éventuelles : vente de matériaux recyclables, soutiens financiers, redevances, ...

La matrice des coûts d'un service déchets est un outil de suivi et d'analyse qui permet de répartir et de comparer les dépenses et recettes associées aux différentes étapes de la gestion des déchets, afin de connaître le coût réel du service et d'identifier les principaux postes de dépenses.

Les coûts aidés HT par habitant par flux de déchets sont les suivants pour 2025. Pour mémoire, le coût aidé correspond à l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



Pour rappel, les coûts aidés HT par habitant des années précédentes étaient les suivants :

	OMR	Emballages Verre	Papiers et emballages ménagers hors verre	Déchets de déchèteries	Compostage	Textile	Tous flux
2025	50.21	2.33	17.83	31.50	4.99	0.04	106.90
2024	55.3	1.4	9.4	29.9	/	/	96
2023	48.4	1.1	11.2	28.5	/	/	89.2
2022	39.6	1.1	18.9	23.4	/	/	83
2021	34.9	1.4	19.9	20.7	/	/	76.9